

Montréal, le 4 juillet 2019

Par dépôt électronique (SDÉ)

M^{es} Marion Barrault et
Jean-Olivier Tremblay
Hydro-Québec
Vice-présidence – Affaires juridiques
4^e étage
75, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4

M^{es} Catherine Rousseau et
Marc-André LeChasseur
Bélanger Sauvé
5, Place Ville Marie
Bureau 900
Montréal (Québec) H3B 2G2

**Objet : Demande de fixation des conditions d'implantation du réseau de distribution d'Hydro-Québec dans la Ville de Terrebonne
Dossier : R-4038-2018**

Maîtres,

La Régie de l'énergie (la Régie) accuse réception de la lettre déposée le 28 juin 2019, par Hydro-Québec, dans le dossier mentionné en titre et requérant une extension de la période de suspension de son traitement. Pour sa part, la Ville de Terrebonne juge qu'il serait utile et nécessaire de prolonger la suspension du dossier jusqu'au 31 juillet 2019.

Compte tenu des motifs invoqués, la Régie accepte de prolonger la suspension du dossier jusqu'au **31 juillet 2019, 16h**.

Veillez agréer, Maîtres, l'expression de nos sentiments distingués.

Natalia Lis pour
Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

NL/nl